

Identification de l'hôpital
Grand Hôpital de Charleroi
Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : AHRIKA, ANISSA
RUE DE COUILLET 429
B-6200 CHATELET

avenue du Centenaire 73
061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000
numéro BCE : 0894384837
téléphone : 071/10.80.00

AHRIKA, ANISSA
RUE DE COUILLET 429
B-6200 CHATELET

numéro de facture : 214252444
date de facture : 31/07/2021
date d'envoi : 25/08/2021
numéro de dossier : 0006039250

date de naissance : 10/05/2012
nationalité : 317/12051019614 (110/110)
depuis du : 2/07/2021
au : 23/07/2021

Communication:

Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, les rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.
Des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires	Stat.					A charge	A charge	
soins (médecins ou autres prestataires)	Disp.	Admission	Date	Code	Nbre	de la	du	Supplément
	(1)			(4)		mutualité	patient (2)	(3)
honoraires remboursables								

T

						A charge de la mutuelité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires partiellement à charge de la mutuelité								
CONSULTATIONS ET VISITES								
HANS, NADINE	C	0017938318	15/07/21	102012	1	10,08	12,00	
Demandé par : HANS, NADINE								
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017899452	2/07/21	424675	1	5,43	1,81	
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017918517	8/07/21	424675	1	5,43	1,81	
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017923972	10/07/21	424675	1	5,43	1,81	
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017942403	17/07/21	424675	1	5,43	1,81	
VANDEBENDERIE, JEAN-NOEL	C	0017955631	23/07/21	424675	1	5,43	1,81	
Honoraires entièrement à charge du patient								
HANS, NADINE	C							
CONSULTATION CABINET SPECIALISTE		0017899452	2/07/21	102012	1		22,08	
CONSULTATION CABINET SPECIALISTE		0017918517	8/07/21	102012	1		22,08	
CONSULTATION CABINET SPECIALISTE		0017955631	23/07/21	102012	1		22,08	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						37,23	87,29	0,00

Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutuelité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
1. Médicaments							

T

					A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Médicaments non remboursables							
HIBIDIL MINIPLASCO 50 ML UD	0017899452	2/07/21	1160597	2		3,81	
HIBIDIL MINIPLASCO 50 ML UD	0017923972	10/07/21	1160597	1		1,90	
ISO-BETADINE GEL 100 G	0017918517	8/07/21	1522010	100		6,67	
ISO-BETADINE GEL 100 G	0017942403	17/07/21	1522010	100		6,67	
FUCICORT LIPID CREME 30 G	0017918517	8/07/21	3007960	30		16,03	
FUCICORT LIPID CREME 30 G	0017942403	17/07/21	3007960	30		16,03	
2 Produits parapharmaceutiques							
FLAMINAL HYDRO TUBE	0017899452	2/07/21	7799976	1		16,59	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0017899452	2/07/21	7799976	1		2,68	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0017899452	2/07/21	7799976	1		1,84	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0017899452	2/07/21	7799976	3		1,02	
PETIT PANSEMENT (3M)	0017918517	8/07/21	7799976	1		1,93	
VELPEAU 90GR 05CMX4M	0017918517	8/07/21	7799976	1		1,56	
VELPEAU 90GR 10CMX4M	0017918517	8/07/21	7799976	1		1,84	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0017918517	8/07/21	7799976	3		1,02	
FLAMINAL HYDRO TUBE	0017923972	10/07/21	7799976	1		16,59	
VELPEAU 90GR 15CMX4M	0017923972	10/07/21	7799976	1		2,68	
JELONET PARAFF.10X10	0017923972	10/07/21	7799976	3		3,06	
VELPEAU 90GR 05CMX4M	0017923972	10/07/21	7799976	1		1,56	
COMPR. GAZE 7,5X 7,5	0017923972	10/07/21	7799976	3		1,02	
COMPR. ALUDERM 20X20	0017942403	17/07/21	7799976	1		2,27	
COMP.ABDO XRAY 40X70	0017942403	17/07/21	7799976	1		2,60	
JELONET PARAFF.10X10	0017942403	17/07/21	7799976	1		1,02	
COMPRESSE STERILE 90	0017955631	23/07/21	7799976	1		0,37	
PETIT PANSEMENT (3M)	0017955631	23/07/21	7799976	1		1,93	
FLAMINAL HYDRO TUBE	0017955631	23/07/21	7799976	1		16,59	
BAND. FIXAT. 6CM(1M)	0017955631	23/07/21	7799976	1		0,07	
JELONET PARAFF.10X10	0017955631	23/07/21	7799976	2		2,04	

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Sous-total 2 - Pharmacie	0,00	131,39	0,00
TVAUX	37,23	218,68	0,00
TOTAL à payer par le patient			218,68
Montant à payer par le patient au compte :	BE74 7955 6816 9607	BIC : GKCCBEBB	218,68
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++621/4252/44418+++		

- 1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.
Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.
Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.
En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

2 1 8 , 6 8

AHRIKA, ANISSA
RUE DE COUILLET 429
6200 CHATELET

T

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI
AVENUE DU CENTENAIRE 73
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 1 / 4 2 5 2 / 4 4 4 1 8 + + +